



DEMANDE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - 2024

La demande doit être impérativement retournée à la Police Municipale dans un délai minimum de
15 jours ouvrables avant la date prévue de l'installation

Je soussigné(e) agissant en nom propre
Domicilié

Je soussigné(e) agissant au nom et pour le compte de
l'entreprise :
Dont le siège social est domicilié à :

☎ Tel : ✉ e-mail :

DEMANDE D'AUTORISATION D'INSTALLER OU D'ENTREPOSER SUR LE DOMAINE PUBLIC

- un échafaudage une clôture de chantier une benne un camion avec nacelle
 un dépôt de matériaux (nature).....
 autre (à préciser)

- sur trottoir sur chaussée sur trottoir et chaussée

Pour exécuter les travaux de :

À l'adresse suivante :

Autorisés par (cocher et compléter la nature correspondante) :

- Permis de construire N° Du
- Permis de démolir N° Du
- Déclaration préalable N° Du
- Sans document particulier

Surface d'occupation (en mètre) : Largeur au sol : Longueur au sol :

Informations complémentaires :

Durée de l'occupation : Du au

Je m'engage à respecter scrupuleusement :

- Les conditions d'occupations stipulées sur l'autorisation qui me sera transmise par arrêté municipal,
- À m'acquitter, auprès de la Mairie de Château-Thierry, des frais d'occupation du domaine public et ce conformément à la délibération du Conseil Municipal relatif aux tarifs en vigueur.

Nota : En cas de fin de travaux anticipés ou de prolongation, il est impératif d'en informer la Police Municipale sans délai, et d'adresser un nouveau formulaire de demande d'occupation du domaine public. (Formulaire disponible sur le site de la ville)

Mairie de Château – Thierry / Police Municipale
16 Place de l'Hôtel de Ville – 02400 Château-Thierry
☎ tel : 03.23.84.87.09 / 06.12.59.17.87
✉ e-mail : policemunicipale@ville-chateau-thierry.fr

Date et signature + tampon du demandeur
Le

Mairie de Château-Thierry
Place de l'Hôtel de ville - BP 20198
02405 Château-Thierry Cedex
contact@ville-chateau-thierry.fr
03 23 84 86 86 - chateau-thierry.fr

Tarifs présentés au verso



Décision M2024-001

DROITS DE PLACE TARIFS 2024	
DROITS DE VOIRIE	
Grue mobile et camion-nacelle - par jour	34,20
Occupation du domaine public - par m ² par jour (échafaudage "sauf échafaudage volant", palissade de chantier, barrière de sécurité, dépôt de matériaux, tranchée, faux trottoir, véhicule de chantier, bennes, bétonnières et tous engins analogues, bungalow de chantier)	2,10
Occupation de sol par l'emprise d'une palissade d'une durée supérieure ou égale à 3 mois - par m ² par mois	10,30
Occupation du domaine public par manèges, attractions (place / rue) - par semaine et par métier	265,00
Occupation du domaine public au droit d'un commerce par un véhicule - par an	26,00
Terrasses de café fermées, couvertes - par m ² par an (gratuit la première année)	54,00
Terrasses volantes - par m ² par an	24,20
Commerce ambulant - par m ² par jour	2,15
Étalage de commerce - par m ² par an	24,60
Menu sur pied, silhouette porte-menu, chevalet, distributeur de journaux, panneaux mobiles, distributeur automatique (par unité)	24,60
Stationnement de taxi - par an par véhicule	225,00
Pénalités pour défaut de déclaration initiale ou prolongation non déclarée (Les frais de pénalités s'ajoutent au tarif en vigueur facturé pour les droits de voirie)	30,00



